



Déclassifié (*)

AS/Soc (2014) PV 01add 2rev

11 avril 2014

Fsocpv01add2rev_2014

Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Procès-verbal

de l'audition d'experts sur la circoncision des jeunes garçons (suite à l'adoption en octobre 2013 des Résolution 1952 (2013) et Recommandation 2023 (2013) « sur le droit des enfants à l'intégrité physique » en octobre 2013) qui s'est tenue à Strasbourg le mardi 28 janvier 2014, de 14h à 15h30

Remarque préliminaire : Lors d'un événement précédant l'audition, deux films documentaires sur la circoncision pour des motifs religieux ont été visionnés (et sont régulièrement mentionnés dans le procès-verbal ci-après) :

- Le film « *It's a boy* » (« *C'est un garçon* ») du producteur britannique Victor Schonfeld, présentant une vision critique de la circoncision religieuse ;
- Un documentaire intitulé « *Pour la vie* », spécialement produit pour cette occasion par la délégation de la Knesset israélienne, observatrice auprès de l'Assemblée, représentée par M. Nachmann Shai, président de la délégation observatrice.

Le président nouvellement élu, M. Valeriu Ghiletschi (élu durant la réunion de la commission tenue le matin même), ouvre la réunion, souhaite la bienvenue à tous les participants et rappelle l'objectif de cette audition : donner la parole à diverses parties prenantes souhaitant présenter publiquement leur avis sur la question qui a provoqué, après l'adoption par l'Assemblée parlementaire des textes sur le droit des enfants à l'intégrité physique, une polémique sur la circoncision médicalement non justifiée de jeunes garçons.

Le président rappelle à l'auditoire que l'Assemblée parlementaire demeure très attachée à la liberté de religion, comme elle l'a réaffirmé en diverses occasions ces dernières années, et que la Résolution 1952 (2013) n'a jamais réclamé l'interdiction de la circoncision religieuse. A cet égard, il est également important de rectifier certains points évoqués tout à la fin du film présenté par la délégation de la Knesset lors de la manifestation parallèle précédant la réunion : l'Assemblée n'a jamais qualifié la circoncision religieuse d'« illégale » ou de « dangereuse », comme l'insinue ce film. Il rappelle ensuite le Règlement de l'Assemblée, qui assure une protection contre les atteintes « à l'honneur et à la réputation des personnes », et que doivent respecter tous les participants.

Exposé de l'ancienne rapporteure, Mme Marlene Rupprecht (Allemagne, SOC)

Mme Rupprecht souligne qu'entre autres droits humains, le Conseil de l'Europe est également chargé de veiller au respect des droits des enfants et que, selon les instruments des Nations Unies et du Conseil de l'Europe, l'intégrité physique des enfants est un droit humain. La question de savoir où s'arrêtent les droits parentaux et où commencent les droits autonomes des enfants est cruciale à cet égard. Après avoir examiné diverses atteintes à l'intégrité physique d'enfants dans le cadre d'un processus ouvert entamé depuis plus d'un an, l'Assemblée a adopté une résolution qui, bien que prudemment libellée, a suscité une

* Projet de procès-verbal approuvé et déclassifié par la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable le 14 mars 2014 à Paris.

vive controverse qui a conduit au présent débat sur la question la plus sensible : la circoncision des jeunes garçons dans un cadre religieux. Le Conseil de l'Europe doit continuer de faire tout son possible pour protéger les droits des enfants. Le présent débat s'inscrit dans ce processus et marque l'ouverture d'un dialogue constructif.

Echange de vues avec des experts invités

Le président donne la parole aux différents experts invités qui ont été sélectionnés pour assurer l'équilibre du débat (deux experts pour, et deux contre la circoncision systématique des jeunes garçons) :

- **Professeur Bernard Lobel, urologue, Professeur à la Faculté de médecine, ancien chef de service au Centre hospitalo-universitaire de Rennes, membre de l'Académie française de chirurgie, France (représentant la communauté juive)**

Le Professeur Lobel dénonce le déséquilibre du débat, qu'illustre notamment la durée inégale des deux films montrés lors de la manifestation parallèle précédente. La dernière de nombreuses tentatives visant à interdire la circoncision religieuse a eu lieu au 20^e siècle en Union soviétique. Dramatiser la circoncision paraît surréaliste dans un contexte où les enfants souffrent de sous-alimentation, ou subissaient des violences ou des guerres. En tant que chirurgien urologue chevronné en matière de circoncision, il confirme qu'il faut mieux étudier les complications liées à ce type d'opérations pour enseigner aux étudiants en médecine comment les prévenir. Selon les chiffres fournis par Mme Rupprecht, près de 30 % de la population mâle ont été circoncis, et la pratique se poursuivra ; l'interdire ne contribuerait pas, bien au contraire, à la qualité des opérations.

Le débat d'aujourd'hui porte également sur le droit des parents de prendre des décisions éclairées quant à ce qu'il estiment être dans l'intérêt supérieur de leur enfant, ainsi que sur la liberté de religion. Cette dernière est protégée par l'article 9 de la Convention européenne de sauvegarde des droits humains et des libertés fondamentales, cependant que les bienfaits médicaux de la circoncision sont reconnus par de nombreuses organisations internationales. En divisant par neuf la fréquence des infections urinaires et de 30 % le risque d'infections par le SIDA, tout en éliminant quasiment le risque de cancer du pénis, la circoncision présente des intérêts considérables sur le plan de la santé publique et n'entraîne que très peu de complications. Les avantages de cette pratique l'emportent sur ses inconvénients. Le prépuce n'est pas un organe vital ; on ne peut donc considérer la circoncision comme une mutilation. Comme l'a montré une récente méta-analyse publiée par le *Journal of Sexual Medicine*, cette pratique n'a dans la plupart des cas aucune incidence sur les fonctions sexuelles masculines. Dans le monde entier, de nombreux professionnels de la santé s'accordent sur les bienfaits de la circoncision, tout en reconnaissant qu'il est nécessaire de garantir les meilleures conditions médicales et d'hygiène, ainsi que le consentement parental et les qualifications du personnel médical.

- **Professeur adjoint Mesur Selçuk Silay, urologue pédiatrique, Université Bezmialem Vakif, Faculté de Médecine, Division de l'urologie pédiatrique, Istanbul, Turquie (représentant la communauté musulmane)**

Le Professeur Silay présente un exposé sur « la vérité scientifique sur la circoncision des jeunes garçons ». À l'échelle mondiale, un total de 1,2 milliards d'hommes ont été circoncis (soit près d'un tiers de la population mâle), 70 % d'entre eux appartenant à la communauté musulmane. Bien que l'on ne puisse pas généraliser une expérience personnelle (parfois malheureuse), la circoncision traditionnelle est généralement un événement heureux dans la vie de la plupart des jeunes garçons. Des preuves scientifiques (méta-analyses) ont démontré que les hommes non circoncis présentaient un risque supérieur de 30 % de contracter une infection urinaire, ainsi que des risques accrus de contracter un cancer du pénis et des maladies sexuellement transmissibles (syphilis, herpès ou SIDA). Ce ne sont là que quelques-uns des bienfaits médicaux largement reconnus de la circoncision masculine, insuffisamment expliqués par Mme Rupprecht dans son rapport rédigé en 2013. La circoncision n'affecte pas les fonctions sexuelles masculines, n'est pas douloureuse pour les enfants (grâce à un soulagement efficace de la douleur) et présente un bon rapport coût-efficacité en termes de santé publique (notamment grâce à la prévention de certaines maladies chez les hommes comme chez les femmes). Peu d'éléments laissent supposer que la circoncision pourrait avoir des effets psychologiques néfastes. Dans sa dernière communication, prononcée en 2012, l'*American Academy of Pediatrics* (AAP) a une nouvelle fois fait observer que les avantages sanitaires de la circoncision l'emportaient sur les risques.

Le Professeur Silay souligne ensuite certaines incohérences qu'il a personnellement relevées dans le rapport de l'Assemblée : la plupart des références utilisées sont extraites d'articles de qualité médiocre ou basées sur des expériences personnelles ; les éléments de preuve à l'appui des bénéfices de la circoncision

se multiplient (et non le contraire) ; les risques comportés par d'autres opérations (vaccinations, amygdalectomies) doivent faire l'objet du même débat ; l'efficacité de la prévention du SIDA n'est pas remise en cause ; la circoncision ne représente pas la « face sombre » d'une religion mais, au contraire, fait la fierté de ses fidèles. La suggestion de pratiquer la circoncision à l'âge du consentement (par exemple, 14 ans) n'est pas acceptable ; cela comporte en effet des risques et des coûts plus élevés sur un plan sanitaire, et les bénéfices pour la santé sont différés d'autant. Il suggère de s'assurer de la qualité des normes et qualifications requises pour la circoncision, en préconisant les opérations néonatales et en sensibilisant l'opinion à leurs effets positifs pour la santé publique.

- **Docteur Wolfram Hartmann, pédiatre et président de la Fédération professionnelle de pédiatres et docteurs pour adolescents, Allemagne**

Le Docteur Hartmann s'exprime en tant que représentant de l'ensemble des associations de soins médicaux pédiatriques d'Allemagne, dont l'association scientifique des chirurgiens pour enfants - en cette qualité, il représente plus de 12 000 médecins spécialisés dans l'enfance et dans l'adolescence - travaillant dans des cliniques, des cabinets médicaux ou des services de santé publique. Selon des preuves médicales largement reconnues, il n'existe aucune indication en faveur d'une ablation prophylactique du prépuce. Toutes les observations relatives à la prévention du cancer du pénis et des maladies sexuellement transmissibles ont été réfutées en de nombreuses occasions et ne justifient pas une circoncision avant l'âge de la maturité sexuelle. Les affirmations selon lesquelles la circoncision est une opération bénigne ne sont pas défendables au regard des nombreuses complications régulièrement signalées. La sensibilité à la douleur des enfants (y compris des nouveau-nés) a été suffisamment démontrée par des preuves scientifiques. Il est également notoire que des crèmes analgésiques telles que Emla ne sont ni efficaces ni autorisées pour les nouveau-nés et les organes génitaux masculins. Le fait que les bébés se calment rapidement après une opération n'est pas le signe d'une absence de douleur, laquelle culmine généralement le troisième jour suivant l'intervention. De nombreux adultes circoncis dans leur enfance ont témoigné des répercussions négatives et du trauma à long terme qu'ils ont vécus. Les parents ne devraient pas donner au nom de leurs enfants leur consentement à des opérations parfois lourdes de conséquences, quel que soit le contexte, et ces opérations ne devraient pas être considérées comme bénignes.

Le Docteur Hartmann rejette ensuite toute allégation d'une absence de sensibilité envers les religions, ou même d'antisémitisme. En tant que médecin, il se consacre exclusivement à la santé de ses patients, comme le prévoit la Déclaration de Genève (NB : adoptée pour la première fois par l'Association médicale mondiale (AMM) en 1948), sans être influencé par « des considérations d'âge, de maladie ou d'infirmité, de croyance, d'origine ethnique, de sexe, de nationalité, d'affiliation politique, de race, d'inclinaison sexuelle, de statut social ou tout autre critère ». En outre, les prescriptions religieuses ne doivent en aucun cas influencer sur la pratique de la médecine. Selon l'article 2 de la Loi fondamentale allemande (Constitution), le droit parental à l'éducation et la liberté de religion atteignent leurs limites lorsque l'on attende sans indication médicale à l'intégrité physique d'un mineur qui n'est pas en mesure de donner son consentement. Seules des formes symboliques de circoncision dans lesquelles aucun sang n'est versé est un compromis acceptable chez les nourrissons et les bébés. Les rituels traditionnels doivent être remis en question à la lumière des connaissances médicales modernes et d'une nouvelle compréhension de la nature humaine : dans nombre de cultures, un enfant n'est plus considéré comme un objet, mais plutôt comme un sujet par les parents et les communautés religieuses. Cette vision est partagée par de nombreux Juifs et Musulmans.

- **Docteur Ronald Goldman, Ph.D., chercheur et directeur du Centre de ressources sur la circoncision, Boston, Etats-Unis**

Le Docteur Goldman, en tant que Juif et que psychologue, s'adresse à la communauté juive envers laquelle il éprouve une grande empathie pour la tension engendrée par la remise en cause de la circoncision, si profondément ancrée dans cette religion. Il estime cependant que sa communauté doit reconnaître la souffrance infligée aux bébés par cette pratique ancienne, en raison de leur réaction plus vive et plus durable à la douleur (en l'absence d'un anesthésiant efficace). La recherche a montré que la circoncision des nouveaux-nés pouvait provoquer de profonds bouleversements comportementaux (sommeil irrégulier, modification du niveau d'activité et de l'interaction mère-nouveau-né, pleurs prolongés et perturbations dans l'alimentation et l'allaitement), et occasionner des séquelles neurologiques durables, ainsi que des troubles de stress post-traumatiques. De multiples études ont décrit les méfaits sur le plan sexuel de l'ablation de près d'un tiers du tissu érogène sur le corps du pénis, ce qui représente environ 75 cm². Alors que le prépuce protège le gland, accroît le plaisir et facilite les rapports sexuels, son ablation peut conduire à une dysfonction érectile, à des difficultés à atteindre l'orgasme et à l'éjaculation précoce, qui affectent aussi les partenaires féminines des hommes circoncis. Plusieurs sociétés médicales ont reconnu les séquelles psychologiques à long terme de cette opération, dont la colère envers les parents, un sentiment de honte, de peur ou de méfiance, des difficultés relationnelles, des dépressions, une empathie

amoindrie, une faible estime de soi ou l'évitement de rapports intimes (également décrits dans son ouvrage « Circoncision: le trauma caché »). De nombreux hommes circoncis auraient souhaité qu'on attende qu'ils soient plus âgés pour leur laisser le choix, mais des symptômes d'évitement ont empêché beaucoup d'entre eux d'exprimer publiquement leur souffrance.

Le Docteur Goldman explique ensuite pourquoi le cycle de souffrance infligé aux garçons se poursuit : faire circoncire un fils ravive la douleur psychologique traumatique persistante du père découlant de sa propre circoncision, lui permettant ainsi d'éviter d'affronter de sa propre douleur émotionnelle. La compulsion à répéter le trauma peut même conduire à une compulsion à vanter les « bienfaits pour la santé » de la circoncision. Certaines mères juives restent pourtant profondément troublées après avoir assisté à la circoncision de leur fils, qu'elles perçoivent comme une « horrible violation ». Tout examen approfondi du rituel de la circoncision révèle de profonds conflits émotionnels, intellectuels et éthiques parmi les parents juifs, ce qui encourage le ressentiment envers la communauté et ses traditions et nuit à l'intégrité communautaire. Des études menées sur la circoncision chez les Musulmans, généralement pratiquée à un âge plus avancé, ont révélé que des enfants percevaient cette opération comme une agression contre leur corps et comme une mutilation, avec pour résultats fréquents une agressivité accrue, un trauma psychologique, des angoisses et des cauchemars. Il serait nécessaire de mieux informer le public des conséquences de la circoncision, de dispenser un enseignement approprié, d'offrir un soutien psychologique et d'instaurer un débat ouvert et respectueux, en particulier pour permettre aux parents de prendre des décisions éclairées.

Discussion avec les membres et d'autres participants

Le président donne la parole à plusieurs membres et invités extérieurs ayant annoncé leur participation à la réunion. Des temps de parole identiques ont été attribués à ces derniers, en alternant dans la mesure du possible les interventions des tenants et des opposants à la circoncision religieuse.

• Interventions de membres et d'observateurs de l'Assemblée :

Mme Maury Pasquier, ancienne présidente de la commission (jusqu'au 28 janvier 2014), réfutant toute allégation d'antisémitisme ou de manque de respect envers les religions, rappelle à l'ensemble des participants que le récent texte sur « le droit des enfants à l'intégrité physique » a été adopté à l'unanimité par la commission et par une large majorité de l'Assemblée. Dans ses anciennes fonctions de présidente, elle s'est montrée aussi neutre que possible, tout en soutenant systématiquement et sans réserve le droit des enfants, la liberté de conscience et de religion, ainsi que le droit des enfants à être associés aux décisions qui les concernent. Dans des situations conflictuelles, le dialogue est plus important que jamais et doit se poursuivre sans haine aucune.

M. Shai, président de la délégation israélienne observatrice à l'APCE, souligne que la question a également été débattue lors d'une récente réunion avec le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe. Il est intimement convaincu que la circoncision fait partie intégrante de la liberté de religion et que ceux qui la pratiquent le font en respectant pleinement le droit des enfants. Persuadé que la résolution de l'Assemblée va dans le mauvais sens, il mettra tout en œuvre pour lancer une contre-initiative.

M. Elhankouri, de la délégation marocaine (partenaire pour la démocratie auprès de l'Assemblée) félicite la commission pour ce débat équilibré mais met en garde contre un « amalgame » entre circoncision et mutilation génitale féminine (MGF) pouvant résulter d'une interprétation de la Résolution. En tant que professionnel de la santé, il est également très intéressé par les séquelles que peut avoir la circoncision sur des patients adultes.

Mme Kyriakides, membre de la commission et rapporteure générale sur les enfants, se centre sur la protection des enfants : la circoncision est une violation du droit des enfants à l'intégrité physique. Aucun effort ne doit être épargné pour défendre le droit des enfants (y compris le droit à la liberté de religion). Les droits des enfants doivent être défendus par tous les camps en présence, et tout décalage entre les droits et la réalité des enfants se doit d'être comblé.

Mme Fataliyeva se demande où se situent les limites du droit des enfants et celles de la liberté de religion. Ce n'est pas une résolution de l'Assemblée qui changera les traditions religieuses de nombreux pays, dont le sien propre, l'Azerbaïdjan. Les 47 États membres du Conseil de l'Europe doivent respecter leurs valeurs et coutumes respectives.

M. Chaouki de l'Italie, estime que l'Assemblée aurait dû montrer plus de doigté concernant un problème qui touche des millions de citoyens européens appartenant à différentes religions et qui se sentent aujourd'hui

menacés dans leur droit à la liberté de religion. Malgré le droit à avoir un avis différent, et même à remettre en cause la circoncision, l'Europe doit demeurer fidèle à ses religions traditionnelles et à son attachement à la liberté de religion.

M. Reichardt apprécie le choix pondéré des experts, mais considère difficile de se prononcer en tant que non professionnel sur un sujet aussi complexe. La circoncision, les MGF et les perçages corporels ne doivent pas être placés sur un même plan, et la liberté de religion inclut également le respect de la religion en tant que partie essentielle de l'identité de chacun.

- **Interventions d'invités extérieurs :**

M. Schonfeld, producteur de films britannique, est convaincu que les Juifs n'hésiteront pas à avoir recours à la force pour protéger leurs rituels traditionnels. Au sein de la communauté juive, les enfants sont circoncis dès leur naissance parce qu'ils ne sont pas en mesure de s'y opposer et les parents qui tentent de résister à la tradition sont intimidés et persécutés.

M. Gutman, Grand Rabbin de Strasbourg, est particulièrement inquiet de voir la circoncision considérée comme la « face sombre » du Judaïsme, et redoute que l'Europe soit en train de perdre sa capacité de dialogue, en son sein et avec d'autres cultures, les Juifs jouant une fois encore le rôle de bouc émissaire. Inviter des experts transatlantiques pour donner des leçons aux Juifs européens est une approche paternaliste, et la projection du film britannique a jeté une ombre sur le débat se déroulant au Conseil de l'Europe. Il garde bon espoir que l'Europe continuera de reconnaître l'importance du patrimoine culturel et spirituel du peuple juif.

M. Bahls s'exprime au nom de l'association allemande *Mogis* qui défend les enfants victimes d'atteintes à leur intégrité physique et à leur autodétermination sexuelle. Étant lui-même une victime, il éprouve une grande compassion envers ceux qu'intimide ce débat. Un débat transparent sur l'amputation non thérapeutique du prépuce s'impose néanmoins. Les personnes ayant souffert des suites de cette opération pendant leur enfance se sentent mutilées et trahies mais n'osent pas toujours en parler. La plupart des 30 % d'hommes circoncis dans le monde n'ont certainement pas donné leur accord à cette opération. Les raisons à l'amputation du prépuce sont nombreuses, mais la médicalisation du débat est un phénomène nouveau.

M. El Heloui, président de la Grande Mosquée de Strasbourg, considère la circoncision comme une coutume ancestrale nécessitant une intervention chirurgicale mineure pratiquée sous anesthésie par des chirurgiens compétents, même si elle a un aspect religieux. L'opération n'est pas plus dramatique que de couper des ongles ou un cordon ombilical. Elle vise au bien-être des enfants, quand bien même des complications médicales sont possibles, comme dans toute opération. Eu égard au nombre de personnes convaincues de ses bienfaits, y compris pour des raisons médicales, toute loi destinée à l'interdire aurait pour seul effet de rendre cette pratique clandestine.

Mme Kahn, de l'association *Regards d'enfant*, et de la loge *B'nai B'rith René Hirschler Strasbourg*, considère qu'une bataille a été perdue fin 2013 et espère pour bientôt un retournement de situation. Elle se demande si la paix et la démocratie en Europe sont encouragées par un débat sur un thème essentiellement lié à la liberté de religion et susceptible de jeter le discrédit sur une grande partie de la population. Certaines religions risquent de disparaître progressivement d'Europe si leurs rituels sont proscrits par la législation.

M. Lewin, directeur exécutif de la Conférence des rabbins européens (CER), souligne que le débat actuel se déroule en même temps qu'un autre portant sur le danger de la montée de l'antisémitisme en Europe et juste au lendemain de la Journée de commémoration de l'Holocauste. Ce débat remet en cause une pratique qui constitue un précepte fondamental du judaïsme depuis des millénaires et stigmatise les Juifs européens qui tentent d'exercer pacifiquement leur droit à la liberté de religion. Avant octobre 2013, aucun expert religieux n'a été entendu ; un tiers des membres de l'Assemblée n'étaient pas présents lorsque le texte a été adopté. Le processus de travail a par conséquent manqué de rigueur. L'Allemagne n'a légalisé la circoncision qu'en 2012. L'Assemblée ne devrait donc pas fonder ses décisions sur les déclarations d'un expert allemand qui n'a pas réussi à convaincre les décideurs dans son propre pays. La vie juive en Europe n'est pas possible sans la pratique de ce rituel ancien, comme l'a également fait observer la Conférence des rabbins européens au Secrétaire Général en l'accueillant à Berlin dans le cadre de sa réunion du mois de novembre 2013. Les Juifs d'Europe ont appelé l'Assemblée à réviser son texte adopté en octobre dernier.

M. Sinden, de l'association française *Droit au corps* juge la résolution de l'Assemblée très modérée et se dit choqué par le caractère agressif de la discussion, étant donné que l'Assemblée n'a jamais dit qu'il fallait interdire la circoncision, mais a simplement appelé à débattre du sujet.

M. Carmel, du Congrès juif européen, est choqué de ce qu'aucun des experts médicaux ou religieux intervenant lors de l'audition n'ait été invité à s'exprimer auparavant et estime que les tentatives actuelles de certains pays scandinaves pour proscrire la circoncision ont été inspirées par cette Assemblée. Le Conseil de l'Europe devrait mieux défendre les droits fondamentaux des minorités pour veiller à ce que les persécutions du passé ne se reproduisent pas sur ce continent. Il ne faut pas faire d'amalgame entre mutilations génitales féminines et circoncision masculine. De par son initiative, Mme Rupprecht n'a servi ni les objectifs des droits religieux, ni ceux des droits des enfants, des femmes ou des minorités.

M. Winterling, de l'association allemande de victimes *Intaktiv*, souligne que le film de M. Schonfeld ne montre qu'une infime fraction des dommages occasionnés aux enfants par la circoncision, et qui les traumatiseront tout au long de leur vie d'adulte. Les avantages d'une opération pratiquant l'ablation d'une partie d'un corps en parfait état de fonctionnement sont très exagérés. S'il fallait établir des distinctions entre les différents types d'opérations, il faudrait fixer la frontière entre d'une part, les perçages corporels et, d'autre part, les mutilations génitales féminines et masculines.

M. Amar, représentant du Conseil européen des Fédérations WIZO (CEFW) et chirurgien, déclare avoir pratiqué près de 5 500 circoncisions au cours de sa vie professionnelle (dont 5 000 en clinique et 500 dans son cabinet de Mulhouse/France) et n'avoir jamais vu aucun enfant souffrir (grâce au produit anesthésiant utilisé pendant et après l'opération), ni constaté aucune complication ultérieure. Les droits de l'enfant incluent également le droit de bénéficier de la plus grande expérience de ses parents (par exemple, concernant la conviction que la circoncision est bénéfique).

M. Schreiber, chirurgien pour enfants en Allemagne, renvoie à sa propre expérience, laquelle a révélé que la circoncision provoquait un nombre considérable de complications. Certains partisans de la circoncision ne devraient pas invoquer la liberté de religion avec autant d'insistance, nombre d'entre eux étant connus pour leur athéisme.

Conclusions

Le président redonne alors la parole (en ordre inverse) aux intervenants invités à la table ronde, afin de leur permettre de répondre à l'auditoire, et à l'ancienne rapporteure pour conclure le débat.

Le Docteur Goldman est convaincu qu'une grande partie des maux de ce monde est due à des traditions anciennes qui devraient être abandonnées dès lors qu'elles nuisent à quiconque. Les nourrissons mâles doivent rester tels qu'ils sont nés : naturels et intacts.

Le Docteur Hartmann se sent personnellement offensé par certaines déclarations prononcées lors de débat et refuse de voir ses 32 années d'expérience en tant que chirurgien pour enfants ainsi balayées. Les Chrétiens ont rejeté des pratiques qui s'étaient révélées dommageables. Il invite tous les participants à demeurer objectifs dans le débat en cours sur ce sujet. En Allemagne, des Juifs non circoncis peuvent également prendre une part active à la vie religieuse juive.

Le Professeur Silay est persuadé de la volonté de chacun d'agir dans l'intérêt supérieur de l'enfant. La question n'est pas de circoncire ou de ne pas circoncire, mais plutôt d'améliorer les conditions de l'opération.

Le Professeur Lobel est convaincu que les techniques opératoires et l'information des parents s'améliorent de jour en jour. En réponse à la question soulevée par le représentant marocain, il confirme que selon les recherches publiées par le *Journal of Sexual Medicine*, les hommes circoncis subiraient un certain trauma psychologique mais sans répercussions durables sur leur vie.

Mme Rupprecht rappelle au public que le processus de travail qui a conduit à la récente résolution de l'Assemblée a dès le départ été ouvert aux différentes parties prenantes. Alors que les droits des enfants sont d'emblée placés au cœur du débat, l'intention n'est nullement de s'attaquer à l'une ou l'autre religion. Il convient néanmoins de rappeler que l'article 9 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des Libertés fondamentales définit aussi les limites de la liberté de religion. On ne peut imposer de changements radicaux, mais un dialogue approfondi s'impose. Elle engage tous les participants à développer une certaine empathie envers les enfants ayant eu une expérience négative de l'opération et à ne pas soupçonner de mauvaise foi ceux qui émettent des doutes concernant la circoncision.

Le président remercie l'ensemble des participants de ce débat animé et clôt la réunion, tout en invitant chacun à poursuivre les discussions bilatérales sur le sujet. La commission des questions sociales considérera d'autres mesures de suivi en la matière lorsque l'Assemblée aura reçu la réponse du Comité des Ministres à sa Recommandation 2023 (2013).

**Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development
Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable**

List of presence / *Liste de présence*
Strasbourg, 28 January 2014

Hearing / Audition

Children's right to physical integrity

**Hearing of experts on the circumcision of young boys
following the adoption of Resolution 1952 (2013) and
Recommendation 2023 (2013) in October 2013**

Le droit des enfants à l'intégrité physique

***Audition d'experts sur la circoncision des jeunes garçons
suite à l'adoption des Résolution 1952 (2013) et
Recommandation 2023 (2013) en octobre 2013***

Chairperson / Président :

Mr Valeriu GHIETCHI	Republic of Moldova / <i>République de Moldova</i>
----------------------------	--

Vice-Chairpersons / Vice-Présidents :

Mr Andrej HUNKO	Germany / <i>Allemagne</i>
Mr José MENDES BOTA	Portugal
Mr Igor KOLMAN	Croatia / <i>Croatie</i>

Members / Membres		Alternates / Remplaçant(e)s
Mr Petrit VASILI	<i>Albania / Albanie</i>	Ms Monika KRYEMADHI
Ms Sílvia Eloísa BONET PEROT	<i>Andorra / Andorre</i>	M. Gerard BARCIA DUEDRA
Mr Vahe HOVHANNISYAN	<i>Armenia / Arménie</i>	Ms Naira KARAPETYAN
Mr Franz LEONHARD EßL	<i>Austria / Autriche</i>	Ms Angelika WINZIG
Mr Stefan SCHENNACH	<i>Austria / Autriche</i>	Mr Andreas SCHIEDER
Ms Sevinj FATALIYEVA	<i>Azerbaijan / Azerbaïdjan</i>	Mr Aydin ABBASOV
Mr Rovshan RZAYEV	<i>Azerbaijan / Azerbaïdjan</i>	Mr Fazil MUSTAFA
M Philippe BLANCHART	<i>Belgium / Belgique</i>	M. Roel DESEYN
Ms Cindy FRANSEN	<i>Belgium / Belgique</i>	Mr Patrick De GROOTE
Mme Milica MARKOVIĆ	<i>Bosnia and Herzegovina / Bosnie-Herzégovine</i>	Ms Borjana KRIŠTO
Mr Desislav CHUKOLOV	<i>Bulgaria / Bulgarie</i>	ZZ...
Ms Siyana FUDULOVA	<i>Bulgaria / Bulgarie</i>	Mr Tuncher KARDZHALIEV
Mr Igor KOLMAN	<i>Croatia / Croatie</i>	Mr Ivan RAČAN
Ms Stella KYRIAKIDES	<i>Cyprus / Chypre</i>	Ms Athina KYRIAKIDOU
Mme Daniela FILIPIOVÁ	<i>Czech Republic / République tchèque</i>	Ms Gabriela PECKOVÁ

Mr Pavel HOLÍK	Czech Republic / <i>République tchèque</i>	Mr Pavel LEBEDA
Ms Sophie LØHDE	Denmark / <i>Danemark</i>	Mr Martin HENRIKSEN
Mr Margus HANSON	Estonia / <i>Estonie</i>	Ms Ester TUIKSOO
Mr Jouko SKINNARI	Finland / <i>Finlande</i>	Ms Sirkka-Liisa ANTTILA
Mme Maryvonne BLONDIN	France	M. Gérard BAPT
M. Jean-Claude FRÉCON	France	M. Christophe LÉONARD
M. Denis JACQUAT	France	M. André REICHARDT
Mme Danielle AUROI	France	Mme Paola ZANETTI
Ms Guguli MAGRADZE	Georgia / <i>Géorgie</i>	ZZ...
Ms Doris BARNETT	Germany / <i>Allemagne</i>	Ms Elvira DROBINSKI-WEIß
Ms Sybille BENNING	Germany / <i>Allemagne</i>	Mr Tobias ZECH
Ms Herlind GUNDELACH	Germany / <i>Allemagne</i>	Mr Axel E.FISCHER
Mr Andrej HUNKO	Germany / <i>Allemagne</i>	Ms Annalena BAERBOCK
Mr Dimitrios PAPANIMOU	Greece / <i>Grèce</i>	Ms Eleni RAPTI
Mr Konstantinos TRIANTAFYLLOS	Greece / <i>Grèce</i>	Mr Ioannis DRAGASAKIS
Mr Márton BRAUN	Hungary / <i>Hongrie</i>	Mr Ferenc KALMÁR
Mr Gábor HARANGOZÓ	Hungary / <i>Hongrie</i>	Mr László KOSZORÚS
Mr Ögmundur JÓNASSON	Iceland / <i>Islande</i>	Ms Oddný HARDARDÓTTIR
Mr Joseph O'REILLY	Ireland / <i>Irlande</i>	Mr Jim D'ARCY
Mr Alessandro BRATTI	Italy / <i>Italie</i>	Ms Eleonora CIMBRO
Ms Anna Maria BERNINI	Italy / <i>Italie</i>	Mr Francesco Maria AMORUSO
Ms Nunzia CATALFO	Italy / <i>Italie</i>	Ms Cristina DE PIETRO
Ms Laura PUPPATO	Italy / <i>Italie</i>	Ms Adele GAMBARO
M. Andris BĒRZINŠ	Latvia / <i>Lettonie</i>	Ms Lolita ČIGĀNE
Mr Gerold BÜCHEL	Liechtenstein	Mr Rainer GOPP
Mr Arturas SKARDŽIUS	Lithuania / <i>Lituanie</i>	Ms Dangutė MIKUTIENĖ
M. Marcel OBERWEIS	Luxembourg	M. Marc SPAUTZ
Mr Deo DEBATTISTA	Malta / <i>Malte</i>	Mr Charlo BONNICI
Ms Liliana PALIHOVICI	Republic of Moldova / <i>République de Moldova</i>	Mr Valeriu GHILETCHI
M. Jean-Charles ALLAVENA	Monaco	M. Christian BARILARO
Mr Predrag SEKULIĆ	Montenegro / <i>Monténégro</i>	Mr Zoran VUKČEVIĆ
Mr Joris BACKER	Netherlands / <i>Pays-Bas</i>	Mr Fred de GRAAF
Mr Tuur ELZINGA	Netherlands / <i>Pays-Bas</i>	Mme Khadija ARIB
Ms Ingebjørg GODSKESEN	Norway / <i>Norvège</i>	Mr Odd OMLAND
Mr Łukasz ZBONIKOWSKI	Poland / <i>Pologne</i>	Mr Henryk CIOCH
Ms Iwona GUZOWSKA	Poland / <i>Pologne</i>	Mr Zbigniew GIRZYŃSKI
Ms Mirosława NYKIEL	Poland / <i>Pologne</i>	Mr Maciej ORZECZOWSKI
Mr José MENDES BOTA	Portugal	ZZ...
Ms Maria de Belém ROSEIRA	Portugal	ZZ...
Mr Ionuț-Marian STROE	Romania / <i>Roumanie</i>	Mr Ioan GHISE
Mr Marian NEACȘU	Romania / <i>Roumanie</i>	Mr Florin Costin PÂSLARU
Mr Cezar Florin PREDA	Romania / <i>Roumanie</i>	Mr Attila Béla-Ladislau KELEMEN

Ms Olga BORZOVA	Russian Federation / <i>Fédération de Russie</i>	Mr Igor CHERNYSHENKO
Mr Guennady GORBUNOV	Russian Federation / <i>Fédération de Russie</i>	Mr Valeriy SUDARENKOV
Ms Svetlana GORYACHEVA	Russian Federation / <i>Fédération de Russie</i>	Mr Vyacheslav TIMCHENKO
Mr Sergey KALASHNIKOV	Russian Federation / <i>Fédération de Russie</i>	Mr Yury SHAMKOV
M. Paride ANDREOLI	San Marino / <i>Saint-Marin</i>	Mr Gerardo GIOVAGNOLI
Ms Svetislava BULAJIĆ	Serbia / <i>Serbie</i>	Mr Vladimir ILIĆ
Mr Djordje MILIĆEVIĆ	Serbia / <i>Serbie</i>	Ms Vesna MARJANOVIĆ
Ms Darina GABÁNIOVÁ	Slovak Republic / <i>République slovaque</i>	Mr Ľuboš BLAHA
Ms Andreja ČRNAK MEGLIČ	Slovenia / <i>Slovénie</i>	Mr Jakob PRESEČNIK
Mr Rubén MORENO PALANQUES	Spain / <i>Espagne</i>	Mr Ángel PINTADO
Mme Eva PARERA	Spain / <i>Espagne</i>	M. Gabino PUCHE
M. Ramón JÁUREGUI	Spain / <i>Espagne</i>	Mr Pedro AZPIAZU
Ms Carina OHLSSON	Sweden / <i>Suède</i>	Mr Lennart AXELSSON
Mr Mikael OSCARSSON	Sweden / <i>Suède</i>	Ms Marietta de POURBAIX-LUNDIN
M. André BUGNON	Switzerland / <i>Suisse</i>	Mr Luc RECORDON
Mme Liliane MAURY PASQUIER	Switzerland / <i>Suisse</i>	Ms Urs SCHWALLER
Mr Igor IVANOVSKI	« The former Yugoslav Republic of Macedonia » / « <i>L'ex-République yougoslave de Macédoine</i> »	Mr Imer ALIU
Mr Mehmet Kasim GÜLPINAR	Turkey / <i>Turquie</i>	Mme Tülin ERKAL KARA
Mr Nazmi GÜR	Turkey / <i>Turquie</i>	Ms Mülkiye BİRTANE
Mr Ahmet Kutalmış TÜRKEŞ	Turkey / <i>Turquie</i>	Mr Ömer SELVİ
Mr Volodymyr VECHERKO	Ukraine	M. Ivan POPESCU
Mr Serhiy SOBOLEV	Ukraine	Ms Olena KONDRATIUK
Mr Lev MYRYMSKYI	Ukraine	Mr Serhiy LABAZIUK
Mr Jim DOBBIN	United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	Mr Robert NEILL
Mr Jeffrey DONALDSON	United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	Mr Mike HANCOCK
EARL of Alexander DUNDEE	United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	Mr John PRESCOTT
Sir Alan MEALE	United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	Mr David CRAUSBY

SPECIAL GUESTS / INVITES SPECIAUX

EXPERTS

NAME / NOM

Prof Dr Ali İhsan DOKUCU
Dr / Dr Ronald GOLDMAN

Colleague of Mr SILAY / *Collègue de M. Silay*
Ph.D., Researcher and Director of the Circumcision
Resource Center, Boston / *Ph.D, Chercheur et*
Directeur, « Centre de ressource de circoncision »
(Circumcision Resource Center), Boston

Turkey / *Turquie*
United States of
America / *Etats*
Unis d'Amérique

Dr Wolfram HARTMANN

Paediatrician and President of the Professional
Federation of Pediatricians and Youth Doctors /
Pédiatre et Président de la Fédération
professionnelle de pédiatres et docteurs des
adolescents

Germany /
Allemagne

Rabbi / <i>Rabbin</i> Moché LEWIN	European Conference of Rabbis, Brussels (accompanying Professor LOBEL) / <i>Conférence européenne des Rabbins, Bruxelles (accompagné par le Professeur LOBEL)</i>	Belgium / <i>Belgique</i>
Prof Bernard LOBEL	Urologist, Former Head of Department at the University Hospital Centre of Rennes, Member of the French Academy of Surgeons / <i>Urologue, Professeur à la Faculté de Médecine, Ancien Chef de Service au Centre Hospitalo-Universitaire de Rennes, Membre de l'Académie Française de Chirurgie</i>	France
Mr / <i>M.</i> Victor SCHONFELD	Producer of documentary films, London / <i>Producteur de films documentaires, Londres</i>	United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>
Assistant Professor / <i>Professeur adjoint</i> Mesrur Selçuk SILAY	Paediatric Urologist, Bezmialem Vakif University, Faculty of Medicine, Division of Paediatric Urology, Istanbul / <i>Urologue pédiatrique, Université Bezmialem Vakif, Faculté de Médecine, Division de l'Urologie Pédiatrique, Istanbul</i>	Turkey / <i>Turquie</i>

OBSERVERS / OBSERVATEURS

ISRAEL / ISRAËL

NAME / NOM

Mr / *M.* Nachman SHAI..... Chairperson of the Delegation / *président de la délégation*

NON-MEMBER STATES HAVING OBSERVER STATUS WITH THE COUNCIL OF EUROPE / ETATS NON MEMBRES AYANT LE STATUT D'OBSERVATEUR AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

HOLY SEE / SAINT-SIÈGE

NAME / NOM

Reverend Father / *Révérénd Père* Ignazio CEFFALIA

PARTNERS FOR DEMOCRACY / PARTENAIRES POUR LA DEMOCRATIE

MOROCCO / MAROC

NAME / NOM

Mr / *M.* Hassan ARIF

Mr / *M.* Mohammed Mehdi BENSAID.....

Mr / *M.* Mekki ELHANKOURI.....

Mr / *M.* Omar HEJIRA.....

PALESTINIAN AUTHORITY / L'AUTORITÉ PALESTIENNE

NAME / NOM

Mr / *M.* Bernard SABELLA..... Palestinian National Council / *Conseil national palestinien*

OTHER PARLIAMENTARIANS PRESENT / AUTRES PARLEMENTAIRES PRESENTS

NAME / NOM	COUNTRY / PAYS
Mr / M. Malik AZMANI.....	Netherlands / Pays-Bas
Mr / M. Deniz BAYKAL.....	Turkey / Turquie
Ms / Mme Teresa BERTUZZI.....	Italy / Italie
Mr / M. Khalid CHAOUKI (replacing Mr Bratti / <i>remplace M.Bratti</i>).....	Italy / Italie
Mr / M. Ahmet Berat ÇONKAR.....	Turkey / Turquie
Mr / M. Reha DENEMEÇ.....	Turkey/ Turquie
Mr / M. Şaban DİŞLİ.....	Turkey / Turquie
Ms / Mme Béatrice FRESKO - ROLFO.....	Monaco
Mr / M. Sandro GOZI (replacing Ms Puppato / <i>remplace Mme Puppato</i>).....	Italy / Italie
Ms / Mme Arlette GROSSKOST.....	France
Mr / M. Martin HENRIKSEN.....	Denmark / Danemark
Ms / Mme Jenny KLINGE.....	Norway / Norvège
Ms / Mme Eva RICHTROVÁ.....	Czech Republic / République tchèque
Mr / M. Tuğrul TÜRKEŞ.....	Turkey / Turquie

**EMBASSIES / PERMANENT REPRESENTATIONS AND DELEGATIONS
AMBASSADES / REPRESENTATIONS ET DELEGATIONS PERMANENTES**

NAME / NOM	COUNTRY / PAYS
Mr / M. Emin ASLANOV.....	Azerbaijan / Azerbaïdjan
Mr / M. Nimrod BARKAN.....	Israel / Israël
Mr / M. Urs BEER.....	Switzerland / Suisse
Ms / Mme Catherine BOBKO.....	France
Mr / M. Tomáš BOČEK.....	Czech Republic / République tchèque
Mr / M. BOUCHENKA.....	General Consulate of Algeria / <i>Consulat general d'Algérie</i>
Mr / M. George BULIGA.....	Romania / Roumanie
Mr / M. Khalid ELBAITACHI.....	General Consulate of Morocco / <i>Consulat Générale de Maroc</i>
Ms / Mme Nilgün ERDEM ARI.....	Turkey / Turquie
Mr / M. Martin ERIKSSON.....	Sweden / Suède
Ms / Mme Sara FINNIGAN.....	Sweden / Suède
Ms / Mme An GHYS.....	Belgium / Belgique
Mr / M. Mark GOREY.....	United Kingdom / Royaume-Uni
Mr / M. Agil GUNASHOV.....	Azerbaijan / Azerbaïdjan
Mr / M. Buket KABAKÇI.....	Turkey / Turquie
Mr / M. Fatih KAFADAR.....	Turkey / Turquie
Mr / M. Victor LAPUSNEANU.....	Republic of Moldova / République de Moldova
Mr / M. Stefano MARGUCCIO.....	Italy / Italie
Ms / Mme Ugnė MATULEVIČIENĖ.....	Lithuania / Lituanie
Mr / M. Paulo NEVES POCINHO.....	Portugal
Ms / Mme Tatiana PÂRVU.....	Republic of Moldova / République de Moldova
Mr / M. Toni PAVLOSKI.....	"The former Yugoslav Republic of Macedonia"/ « L'ex-République yougoslave de Macédoine »
Mr / M. Uwe PETRY.....	Germany / Allemagne
Mr / M. Frank POWER.....	Ireland / Irlande
Mr / M. Ferenc ROBÁK.....	Hungary / Hongrie
Ms / Mme Melek Mehtap ŞAHİN.....	Turkey / Turquie
Mr / M. Almir ŠAHOVIĆ.....	Bosnia Herzegovina / Bosnie-Herzégovine
Mr / M. Gilbert SCHENKENBACH.....	Austria / Autriche
Mr / M. Jiří ŠLAIS.....	Czech Republic / République tchèque
Ms / Mme Tiina SORSIMO.....	Finland / Finlande
Mr / M. Rauf Engin SOYSAL.....	Turkey / Turquie
Ms / Mme Ingrid THORSNES.....	Norway / Norvège
Mr / M. V. VALY.....	Germany / Allemagne
Ms / Mme Ana VUKADINOVIĆ.....	Montenegro / Monténégro
Mr / M. Ali VURAL.....	Turkey / Turquie
Ms / Mme Verena WOLF.....	Germany / Allemagne

**SECRETARIAT OF DELEGATION OR OF POLITICAL GROUP /
SECRETARIAT DE DELEGATION OU DE GROUPE POLITIQUE**

NAME / NOM	COUNTRY / PAYS / GROUP
Mr / M. Youssef AIT ZEDDIB.....	Morocco / Maroc
Ms / Mme Francesca ARBOGAST	SOC
Mr / M. Nimrod BARKAN	Israel / Israël
Ms / Mme Maria BIGDAY	ALDE / ADLE
Mr / M. Atilay ERSAN	Turkey / Turquie
Ms / Mme Valeria GALARDINI	Italy / Italie
Mr / M. Saad GHAZI	Morocco / Maroc
Mr / M. Michael HILGER.....	Germany / Allemagne
Mr / M. Ibrahim KHRISHI	Palestinian Authority / L'Autorité Palestienne
Mr / M. Ulaş KIRLI	Turkey / Turquie
Ms / Mme Gabriella MARANGO d'AVERNAS	Cyprus / Chypre
Ms / Mme Ana MILHEIRIÇO	Portugal
Ms / Mme Aynur NURAHMADOVA.....	Azerbaijan / Azerbaïdjan
Ms / Mme Feyza ÖZ	Turkey / Turquie
Mr / M. Panicos POURGOURIDES	Cyprus / Chypre
Mr / M. Gilbert ROOS	Israel / Israël
Ms / Mme Sofia VERGI.....	Greece / Grèce
Ms / Mme Sybille ZAKTREGER	Israel / Israël

ALSO PRESENT / EGALEMENT PRESENTS

NAME / NOM	ORGANISATION	COUNTRY / PAYS
Mr / M. Gad AMAR	CEFW – Conseil Européen des Fédérations WIZO	France
Ms / Mme Manuèle AMAR	CEFW – Conseil Européen des Fédérations WIZO	France
Mr / M. Nisa BAHCELI		France
Mr / M. Christian BAHLS	German association MOGiS	Allemagne / Germany
Mr / M. Pierre Louis BIKART	Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), Alsace	France
Mr / M. Guy BORG	Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), Alsace	France
Mr / M. Elie BOTBOL	Président, Association Médicale Rambam	France
Ms / Mme Monique BOUAZIZ	CEFW – Conseil Européen des Fédérations WIZO	
Mr / M. Neason CABLEST	Rep. Conf des OING	
Mr / M. Philipp CARMEL	European Jewish Congress	Belgium / Belgique
Mr / M. Abdelaziz CHOUKRI	Aumônerie musulmane de France	France
Ms / Mme Marina DAVIDASHVILI	European Parliamentary Forum (EPF) / Forum parlementaire européen (FPE)	
Mr / M. Gérard DREYFUS	Consistoire du Bas Rhin, Responsable Culturel	France
Mr / M. Richard DUNCKER	NORM-UK and Genital Autonomy	
Mr / M. Abderrahim EL HELOUI	Grande Mosquée de Strasbourg	
Ms / Mme Janine ELKOUBY	Vice-présidente du Consistoire Israélite du Bas-Rhin	France
Mr / M. Soubir FALLAH	-	
Mr / M. Bruno FISZON	Grand Rabbin	France
Rabbi / Rabbin Arie FOLGER	Rabbi / Rabbin	France
Ms / Mme Claudine GRAUZAM	Docteur	France
Ms / Mme Roseanna GRASS		Germany / Allemagne

Mr / M. Roland GRAUZAM	Chirurgien	France
Mr / M. René GUTMAN	Grand Rabbin de Strasbourg	France
Ms / Mme Samia HATHROUBI	European Coordinator, Foundation For Ethnic Understanding	
Mr / M. Claude HEYMANN	Rabbin, Adjoint de M. Gutman	France
Mr / M. Schlomo HOFMEISTER	Rabbi of Vienna and President of the <i>mohalim</i> of Europe	Austria / Autriche
Mr / M. Michel JULIEN	INGO / OING	France
Ms / Mme Brigitte KAHN	B'nai B'rith / Regards d'enfants	France
Ms / Mme Serafettin KAYGISIZ	Le Conseil Régional du Culte Musulman d'Alsace	
Ms / Mme Kivılcım KILIÇ		Turkey / Turquie
Mr / M. Şaban KİPER	Le Conseil Régional du Culte Musulman d'Alsace	
Dr Frédérique LABOUZ	Péritoniste	France
Mr / M. Zine LAKHDAR	-	
Mr / Mme Sabine LEUTHEUSSER-SCHNARRENBARGER	Former Federal Minister of Justice / <i>Ancienne ministre fédérale de la justice</i>	Germany / Allemagne
Ms / Mme Danielle LEVY	CEFW – Conseil Européen des Fédérations WIZO	
Mr / M. Francis LEVY	Président du consistoire israélite du bas Rhin	France
Mr / M. Pierre LEVY	Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), Alsace	France
Mr / M. Salomon LEVY	B'nai B'rith	
Ms / Mme Mary LILING	Représentante d'ICJW auprès du CdE International Council of Jewish Women	France
Mr / M. Wahnnon MARTINS		
Mr / M. Gilbert MEYER	B'nai B'rith	
Ms / Mme Michèle MUHLMANN-WEIT	Médecin	
Mr / M. Abdelhaq NABAOU	-	
Dr Gilbert NERSON	B'nai B'rith Conseil International	France
Mr / M. David POLLOCK	International humanist and Ethical Union	United Kingdom / Royaume-Uni
Mr / M. Jean-Renard REVERDIN		United States of America / Etats Unis d'Amérique
Rabbi / Rabbin Mendel SAMAMA	Rabbin de Strasbourg	France
Mr / M. Lachen SARROU		
Mr / M. Gérard SCHAEFFER		France
Mr / M. Joseph SELLAM	Vice-président du Consistoire Israelite du Bas Rhin	France
Dr Matthias SCHREIBER	Child surgeon / <i>chirurgien pour enfants</i>	Germany / Allemagne
Mr / M. Guy SINDEN	Intaktiv e.V.	
Mr / M. Harald WINTERLING	Intaktiv e.V.	
Mr / M. Tobias WITT	Intaktiv e.V.	
Mr / M. Patrick SMYTH	NORM-UK	

Belarus Group of visitors / Groupe de visiteurs du Bélarus

Ms / Mme Katya AGEUCHEVA	Administrative Assistant of the CoE Information Point in Minsk	
Ms / Mme Volha DASHKAVETS	Student, Belarusian State University, Faculty of International Relations, 4th year	
Ms / Mme Hanna KHATSULEVA	Student, Gomel State University, Faculty of Economy, 5th year	
Mr / M. Yauheni KRYZHANOUSKI	Resource person	
Ms / Mme Inha MIADZVEDZEVA	Student, Academy of Administration of the President of the Republic of Belarus, Faculty of Public Management, 2 nd year	
Ms / Mme Alexandra RONKINA	Programme Officer, Department of International Programmes, Raoul Wallenberg Institute for Human Rights	

Ms / *Mme* Nataliya YAZUBETS Student, Brest State University, Faculty of Law, 4th year

Ms / *Mme* Lizaveta ZHUK Student, Belarus State University, Faculty of International Relations, 4th year

PRESS - MEDIA / PRESSE - MÉDIAS

NAME / NOM

Mr / *M.* Mehmet DİNÇ..... Zaman France, Newspaper / *Journal*
Ms / *Mme* Claire GANDANGER Faits religieux
Mr / *M.* Laurent GESLIN..... AFP
Ms / *Mme* Veronique LEBLANC La Libre Belgique / Aguec Europa
Mr / *M.* Yannick OLLAND..... RTL

COUNCIL OF EUROPE STAFF / SECRÉTARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

NAME / NOM

DEPARTMENT / SERVICE

Ms / *Mme* Katherine ANDERSON Secretariat of the Committee of Ministers / *Secrétariat du Comité des Ministres*
Ms / *Mme* Louise BARTON..... Private Office of the Secretary General and the Deputy Secretary General / *Cabinet du Secrétaire général et de la Secrétaire générale adjointe*
Mr / *M.* Philippe BOILLAT Directorate General Human Rights and Rule of Law (DGI) / *Direction générale Droits de l'homme et État de droit (DGI)*
Ms / *Mme* Pauline CADEAC Congress of Local and Regional Authorities / *Congrès des pouvoirs locaux et régionaux*
Mr / *M.* Denis HUBER Congress of Local and Regional Authorities / *Congrès des pouvoirs locaux et régionaux*
Ms / *Mme* Ariel KLIEBER..... Directorate of Communications / *Direction de la communication*
Ms / *Mme* Catherine LAHMEK Directorate of Communications / *Direction de la communication*
Ms / *Mme* Laurence LWOFF Directorate General Human Rights and Rule of Law (DGI) Bioethics / *Direction générale Droits de l'homme et État de droit (DGI), Bioéthique*
Ms / *Mme* Carole REICH ... Remembrance of the Holocaust and prevention of crimes against the Holocaust / *Mémoire de l'holocauste et prévention des crimes contre l'humanité*
Ms / *Mme* Marja RUOTANEN..... Directorate General of Democracy / *Direction générale de la Démocratie*
Mr / *M.* Nigel SMITH Directorate of Communications / *Direction de la communication*
Mr / *M.* Sandro WELTIN Directorate of Communications / *Direction de la communication*
Ms / *Mme* Estelle STEINER..... Directorate of Communications / *Direction de la communication*

Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée Parlementaire

NAME / NOM

Mr / *M.* Wojciech SAWICKI..... Secretary General / *Secrétaire Général*
Mr / *M.* Mario MARTINS Director General / *Directeur Général*
Ms / *Mme* Sylvie AFFHOLDER
Mr / *M.* Yann de BUYER
Mr / *M.* Chemavon CHAHBAZIAN
Ms / *Mme* Angela GARABAGIU
Mr / *M.* Geza MEZEI
Mr / *M.* Mark NEVILLE
Mr / *M.* Horst SCHADE

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development / *Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable*

NAME / NOM

Ms / *Mme* Tanja KLEINSORGE Head of the Secretariat / *Chef du Secrétariat*
 Ms / *Mme* Aiste RAMANAUSKAITE Secretary to the Committee / *Secrétaire de la commission*
 Ms / *Mme* Maren LAMBRECHT-FEIGL Secretary to the Committee / *Secrétaire de la commission*
 Ms / *Mme* Ayşegül ELVERİŞ Co-Secretary to the Committee / *Co-secrétaire de la commission*
 Ms / *Mme* Jannick DEVAUX Project manager / *Chef de projet*
 Ms / *Mme* Marie-Anne MENGER Principal administrative assistant / *Assistante administrative principale*
 Ms / *Mme* Prisca BARTHEL Principal Assistant / *Assistante principale*
 Ms / *Mme* Linda McINTOSH Assistant / *Assistante*
 Ms / *Mme* Anne GODFREY Assistant / *Assistante*